

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des Écoles, PsyEN & AESH du 1<sup>er</sup> degré  
6-8 rue Gaston Lauriau - 93513 MONTREUIL CEDEX - tél 01 56 93 22 66 - snudi@fo-fnecfp.fr

SNUDI  
FO



**XV<sup>ème</sup> Congrès du SNUDI-FO**  
**17 - 18 décembre 2025, Angers**

## Rapport d'activité

**C**e rapport d'activité, qui sera soumis au vote du XV<sup>ème</sup> Congrès du SNUDI-FO, syndicat fédéré et confédéré, s'inscrit dans le cadre du rapport d'activité de la FNEC FP-FO dont le Congrès se tiendra du 15 au 19 décembre 2025 à Angers.

### Non à la guerre et à l'économie de guerre ! Cessez-le-feu en Ukraine comme à Gaza ! Arrêt du génocide du peuple palestinien !

Depuis le dernier Congrès de juin 2023 à Angers, la marche à la guerre, qui frappe principalement les peuples et les travailleurs, s'est accélérée. Dans cette situation, le SNUDI-FO, avec sa fédération, fidèle à l'histoire du syndicalisme indépendant et du mouvement ouvrier en général, a défendu des positions internationalistes et pacifistes : « *le syndicalisme a pour devoir de se consacrer à la sauvegarde de la paix* » indiquait ainsi la déclaration votée par le Congrès constitutif de la CGT-FO les 12 et 13 avril 1948.

En particulier, il a réclamé la paix immédiate en Ukraine et s'est opposé aux livraisons d'armes qui ne font qu'alimenter la boucherie, livraisons d'armes que l'ancien ministre des armées Lecornu qualifiait « *d'opportunités pour l'industrie française* ».

Parce qu'il n'y a pas d'indépendance sans internationalisme, il n'a cessé d'exiger un cessez-le-feu immédiat à Gaza, l'arrêt du génocide du peuple palestinien par l'Etat d'Israël à travers les bombardements, les massacres (en particulier d'enfants), la famine organisée, les déportations... Il a invité ses syndicats départementaux à participer aux manifestations et rassemblements qui se tiennent partout en France depuis plus de deux ans.

Il revendique plus que jamais l'arrêt des livraisons d'armes françaises à Israël, qui n'ont jamais cessé, et fait bien le courrier adressé par le secrétaire général de la CGT-FO au président Macron : « *la France doit procéder à une rupture des relations diplomatiques avec Benjamin Netanyahu et son gouvernement, qui poursuit inlassablement son objectif de destruction de Gaza et des populations palestiniennes.* »

Le SNUDI-FO s'est tenu aux côtés de tous ceux qui dénonçaient ce génocide et qui pour beaucoup, syndicalistes, militants, jeunes... ont été victimes de la répression organisée par les gouvernements Macron, soutiens indéfectibles de Netanyahu, en exigeant la levée des sanctions, l'arrêt des menaces et des intimidations. C'est en

ce sens qu'il a défendu inconditionnellement notre collègue de Sens, suspendue pour avoir proposé à ses élèves une minute de silence en hommage aux victimes du génocide.

Le refus de la guerre, c'est aussi le refus de l'économie de guerre qui d'une part permet les massacres, et d'autre part a pour corollaire une austérité imposée aux travailleurs et à la population. Ainsi, le SNUDI-FO a combattu les budgets d'économies drastiques que les différents gouvernements Macron ont imposé ou tenter d'imposer pendant que les dépenses militaires flambaient. C'est dans ce cadre que le SNUDI-FO s'est inscrit dans la décision de la FNEC FP-FO d'envoyer une délégation au meeting internationaliste du 5 octobre « *pas un centime, pas une arme, pas une vie pour la guerre !* »

Aux budgets de guerre, le SNUDI-FO, avec sa fédération, oppose en toute indépendance ses revendications :

- Abrogation de la réforme des retraites !
- Augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice et rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 25 ans (31,5%) !
- Arrêt des fermetures de postes et de classes ! Création des postes nécessaires pour faire baisser les effectifs par classe, créer des postes de remplaçants, d'enseignants spécialisés et des places à hauteur des besoins dans les établissements sociaux et médico-sociaux !
- Un statut et un vrai salaire pour les AESH !
- L'abandon des mesures qui remettent en cause notre statut, qui aggravent nos conditions de travail et qui détruisent l'Ecole publique (Acte 2 de l'Ecole inclusive, évaluations d'école, évaluations nationales, loi Rilhac...)



## A l'opposé des journées d'action inefficaces, construire le rapport de force et la grève pour gagner

Pour faire valoir ces revendications, le SNUDI-FO, avec sa fédération, a cherché à construire l'action efficace pour gagner.

Alors que la revendication était claire, alors que la totalité des organisations syndicales y appelaient, les 14 journées de grève isolées pour le retrait de la réforme des retraites n'ont pas permis d'obtenir satisfaction en 2023. Cette mobilisation confirme l'analyse portée depuis plusieurs années par notre syndicat : les journées saute-mouton, même quand elles sont massives, même quand elles sont appelées dans l'unité, ne conduisent qu'à la défaite et à la démorisation.

Le SNUDI-FO a mis en pratique cette analyse. Ainsi, il a défendu jusqu'au bout l'orientation portée par la fédération générale des fonctionnaires FO (FGF-FO) à savoir appeler à la grève trois jours consécutifs, les 10, 11 et 12 décembre 2024 pour le retrait du budget Barnier et des mesures inacceptables qu'il contenait (indemnisation des arrêts maladie à 90%, trois jours de carence, blocage de la valeur du point d'indice, suppressions de postes dans l'Education nationale...) alors que les autres organisations syndicales appelaient à une sempiternelle journée d'action le 5 décembre.

De la même manière, face aux 43,8 milliards d'€ d'économie prévus par le budget Bayrou, le SNUDI-FO s'est inscrit dans le mouvement « *Bloquons tout* » à compter du 10 septembre 2025, la volonté de ce mouvement citoyen d'aboutir à un blocage de l'économie pour le retrait du budget Bayrou, et donc de ne pas s'en remettre aux traditionnelles journées d'action, correspondant parfaitement aux mandats de notre syndicat national.

Enfin, le SNUDI-FO a fait sienne la déclaration du dernier comité confédéral national de la CGT-FO qui indiquait : « *Les journées d'action n'ont pas permis d'obtenir satisfaction. C'est pourquoi FO a proposé à l'intersyndicale d'appeler à la grève sur plusieurs jours consécutifs (les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 octobre), ce qui a été refusé par les autres organisations syndicales. Pour gagner sur les revendications, à commencer par l'abrogation de la réforme des retraites et l'abandon de tout budget d'austérité, le CCN appelle toutes les structures à réunir les salariés pour discuter et décider la grève et sa reconduction, à partir du 2 octobre, dans l'action commune partout où c'est possible.* »

Le SNUDI-FO s'est pleinement associé à la position de sa fédération qui n'a cessé de proposer l'action commune aux autres organisations syndicales afin qu'elles appellent à plusieurs jours de grève conséutivement ou qu'à tout le moins elles appellent les personnels à se réunir pour décider la reconduction.

Le SNUDI-FO a inlassablement mis en discussion auprès des personnels le problème des journées d'action inefficaces, et la nécessaire construction du blocage de l'économie et de la grève pour gagner, la grève reconduite par les personnels dans les Assemblées générales.

## Annulation des suppressions de postes des fermetures de classes ! Création de tous les postes à hauteur des besoins !

Il est peu de dire que les gouvernements Macron ont fait de l'Ecole publique une de leur cible favorite, et quels que soient les ministres

qui se sont succédés, les suppressions de postes dans l'Education nationale et dans les écoles se sont poursuivies et amplifiées depuis notre dernier Congrès.

Le SNUDI-FO et ses syndicats départementaux ont été en première ligne de la mobilisation pour combattre les fermetures de classes et arracher les ouvertures nécessaires, aux côtés des parents d'élèves, aux côtés des élus locaux, aux côtés de tous ceux qui veulent défendre l'Ecole publique.



Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2024, le SNUDI-FO a relayé les mobilisations, grèves, rassemblements, blocages qui ont eu lieu dans les départements pour s'opposer aux fermetures de classes conséquence des 650 suppressions de postes décidées par le ministre Attal dans le 1<sup>er</sup> degré.

Avec sa fédération, il a œuvré pour sortir de l'isolement (dans lequel les autres fédérations syndicales les ont maintenus) les personnels de Seine-Saint-Denis, en grève massive et reconductible au printemps 2024 pour les postes et contre le choc des savoirs : « *la FNEC FP-FO appelle les personnels des collèges, des lycées et des écoles à se réunir dès lundi et à rejoindre la mobilisation et la grève des personnels de Seine-Saint-Denis qui ont décidé la reconduction après une Assemblée Générale de 450 collègues jeudi !* »

Dans le cadre des mesures de carte scolaire 2024 ou 2025, le SNUDI-FO s'est inscrit dans la volonté permanente de la FNEC FP-FO de proposer aux autres organisations syndicales la grève efficace pour obtenir l'arrêt des suppressions de postes, ce qu'elles ont toujours refusé. Cela n'a pas empêché les personnels de se mobiliser.

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2025, face aux 5 000 fermetures de classes, la mobilisation des personnels, des parents d'élèves et des élus locaux s'est développée comme une traînée de poudre, prenant souvent la forme de blocages d'école par les parents d'élèves.

Alors que les autres fédérations refusaient l'action commune, le SNUDI-FO n'est pas resté l'arme au pied et avec sa fédération a soutenu sans réserve les initiatives prises par certains comités départementaux contre les fermetures de classes, réunissant personnels et parents d'élèves, comme par exemple dans l'Yonne.

Il a ainsi soutenu les rassemblements de ces comités en direction du ministère les 15 mars, 2 avril et 11 juin et s'est inscrit dans la constitution d'un comité national de liaison qui s'est réuni à plusieurs reprises en visio, et une fois dans les locaux de la Bourse du travail de Paris, pour coordonner les initiatives de mobilisation.

De la même manière qu'il a combattu les suppressions de postes et les fermetures de classes, le SNUDI-FO n'a cessé d'intervenir pour le recrutement de la totalité des candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires obtenant souvent leur recrutement par la mobilisation initiée par les syndicats départementaux (rassemblements, audiences, pétitions...)

Il a contribué à obtenir le recrutement de la totalité de la liste complémentaire en 2023 et la quasi-totalité de celle-ci en 2024. En 2025, même si le ministère a drastiquement réduit le nombre de listes complémentaires, le SNUDI-FO a encore une fois été au cœur de la mobilisation pour leur recrutement en témoigne par exemple le rassemblement et l'audience au ministère du 24 septembre.



### Inclusion scolaire systématique : pour la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux ! Abandon de l'Acte 2 de l'Ecole inclusive de Macron !

La résolution du XIV<sup>ème</sup> Congrès du SNUDI-FO réuni en juin 2023 indiquait : « Le Congrès décide de proposer à la FNEC FP-FO une initiative d'ampleur nationale en direction du gouvernement si possible dans l'unité avec les autres fédérations, les parents d'élèves et les associations pour le retrait de l'Acte 2 de l'Ecole inclusive et sur la base de nos revendications. »

Depuis ce dernier Congrès, les conséquences de l'inclusion systématique restent bien une préoccupation majeure dans les écoles.

Cette initiative d'ampleur nationale s'est concrétisée par l'organisation par la FNEC FP-FO le 17 novembre 2023 d'une conférence nationale pour la défense de l'enseignement spécialisé, la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux, un statut et un vrai salaire pour les AESH, le retrait de l'Acte 2 de l'Ecole inclusive de Macron.

Elle a été préparée par des réunions et stages tenus dans les départements réunissant des milliers de personnels, autant d'initiatives relayées par le SNUDI-FO qui a appelé « les personnels à participer massivement dans les départements aux réunions prévues sur la question de l'inclusion scolaire systématique, à y apporter leur témoignage, et à commencer à s'organiser, avec le

syndicat, pour préparer la conférence du 17 novembre et l'indispensable mobilisation qu'elle décidera. »

La conférence, forte de la présence de 230 délégués, a décidé d'une journée de grève et de manifestation nationale au ministère le 25 janvier 2024 pour exiger :

- La défense de l'enseignement spécialisé et adapté,
- Le maintien et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux,
- Un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH,
- Le retrait de l'acte 2 de l'Ecole inclusive et de l'article 53 du projet de loi de finance créant les PAS.

Les autres fédérations ont refusé la proposition de la FNEC FP-FO de s'associer à cette journée de grève et de manifestation nationale, annonçant pour certaines un appel à la grève le 1<sup>er</sup> février dans lequel la FNEC FP-FO parviendra à faire insérer « l'abandon des mesures prises dans le cadre de l'acte 2 de l'Ecole inclusive (statut d'emploi d'ARE fusionnant les AESH et les AED, mise en place des pôles d'appui à la scolarité permettant à l'Education nationale de mettre la main sur les notifications MDPH) ».

Ce jeudi 25 janvier, répondant à l'appel de la FNEC FP-FO, mais aussi de la FSFS-FO, de la FNAS-FO et de la FAGE-FO, des centaines d'écoles étaient fermées et des milliers de collègues en grève dans tout le pays pour dire stop à l'inclusion scolaire systématique et forcée, pour revendiquer la création de places dans les établissements spécialisés à hauteur des besoins, pour exiger un statut et un vrai salaire pour les AESH !

Des enseignants, des PsyEN, des AESH, des parents d'élèves, des personnels de l'action sociale, des agents territoriaux, de la santé formaient ce 25 janvier un cortège de 5 000 manifestants qui s'est dirigé sous les fenêtres de l'éphémère ministre Oudéa-Castéra ! Nul doute que cette journée de grève et de manifestation nationale, appelée pour la première fois sur la seule question de l'inclusion systématique et forcée, fera date !

Cette journée de grève et de manifestation n'a fait que renforcer la détermination du SNUDI-FO et de la FNEC FP-FO de porter leurs revendications liées à l'inclusion systématique d'autant plus que la ministre Belloubet a été contrainte d'avouer que 24 000 élèves ne trouvaient pas de places dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

Cette détermination s'est incarnée par :

- l'obtention d'un vote majoritaire au CSE contre le décret visant à dissoudre les établissements sociaux et médico-sociaux dans les écoles ;
- une pétition nationale lancée en septembre 2024 sur la base des revendications exprimées lors de la grève du 25 janvier ;
- des publications régulières en défense de l'enseignement spécialisé et pour le retrait de l'Acte 2 de l'Ecole inclusive ;
- des demandes d'audience régulières au ministère pour porter les revendications.

### AESH : Un statut, un vrai salaire ! Abandon des PIAL et des PAS !

Le SNUDI-FO a pris toute sa part dans le travail fédéral sur la question des AESH et il fait sienne la partie du rapport d'activité de la FNEC FP-FO relative aux AESH. Alors que les AESH sont toujours sous le seuil de pauvreté, le SNUDI-FO, avec sa fédération, a défendu depuis le dernier Congrès les revendications des AESH, et en particulier :

- la création d'un véritable statut de la Fonction publique ;
- l'abandon des PIAL et des PAS ;
- l'augmentation des salaires avec l'alignement sur la grille de catégorie B ;
- la prise en charge de tous les déplacements et la revalorisation des indemnités kilométriques ;
- la possibilité de travailler à temps complet ;
- l'accès à des formations qualifiantes à la hauteur des missions ;
- Un salaire à 100% pour 24h devant élèves ;
- le respect de l'application des 2 jours de fractionnement.

Le SNUDI-FO et la FNEC FP-FO ont tout mis en oeuvre pour faire valoir ces revendications, en refusant en particulier le cadre des rituelles journées d'action devant les rectorats ou les DSDEN dans lequel les autres organisations syndicales ont tenté d'isoler les AESH, et en proposant systématiquement la grève et la manifestation au ministère de l'Education nationale là où ça se décide.

Le SNUDI-FO a invité tous les syndicats départementaux à préparer la conférence nationale sur l'école inclusive en réunissant tous les personnels y compris les AESH, dont le recrutement est remis en question par la mise en place des PAS. Le SNUDI-FO a d'ailleurs à plusieurs reprises lancé une campagne de mobilisation dans les départements quant au manque de personnels AESH en invitant les syndicats départementaux à réunir les personnels et à discuter des moyens pour gagner sur les revendications

En ce qui concerne la prime REP et REP+, le SNUDI-FO, avec sa fédération la FNEC FP-FO, a eu raison d'accompagner les personnels et de lancer des dizaines de recours dans les académies puisque le 16 juillet 2025, le Conseil d'Etat a confirmé la décision de la Cour d'appel de Paris du 8 novembre 2024, en jugeant que l'exclusion des AESH affectées en REP et REP+ du champ des bénéficiaires de l'indemnité de sujétions était de nature à créer une différence de traitement.

Le SNUDI-FO avec sa fédération continue à accompagner les syndicats départementaux et les invite à demander aux recteurs et IA-DASEN le paiement rétroactif au plus vite, afin de stopper le délai de prescription quadriennale, et exiger l'alignement des primes sur celles des autres personnels.

Suite à la mobilisation à l'appel de la FNEC-FP FO le 25 janvier à Paris dans laquelle le SNUDI-FO a pris toute sa place et qui a réuni plus de 5 000 manifestants dans la rue, la fusion des AESH et des AED a été abandonnée par le ministère.

Pour le SNUDI-FO, les derniers textes réglementaires concernant les AESH (CDIsation, indemnités REP et REP+ au prorata du temps de travail, accompagnement sur la pause méridienne) ne répondent pas aux revendications exprimées par les personnels.

Le SNUDI-FO se félicite que la pression exercée par la mobilisation des personnels et l'appui des syndicats FO, les 2 jours de fractionnement soient appliqués dans certaines académies. Le SNUDI-FO continue partout où cela n'est pas le cas d'organiser le rapport de force sur ce point pour gagner l'application des textes réglementaires.

Le SNUDI-FO se félicite de la syndicalisation de plus en plus importante des AESH dans les syndicats départementaux et des nombreuses initiatives prises par ceux-ci dans le cadre des sections fédérales pour regrouper les personnels et faire valoir les revendications : des milliers d'AESH sont réunis dans les RIS ou les stages Force Ouvrière chaque année ! En ce sens, le SNUDI-FO a relayé toutes les initiatives départementales.

Le SNUDI-FO se félicite également de l'intégration de plus en plus importante d'AESH dans les instances des syndicats départementaux (conseils syndicaux ou CE, bureaux et même secrétariat départemental), ce qui témoigne qu'à égalité avec les autres syndiqués, ils peuvent élaborer les orientations des syndicats départementaux et participer à leur mise en œuvre.



**Pour l'augmentation de 10% de la valeur du point d'indice ! Pour le ratrappage des pertes subies depuis 25 ans (31,5%) !**

Alors que les gouvernements Macron n'ont cessé de s'en prendre au pouvoir d'achat des personnels en bloquant la valeur du point d'indice, le SNUDI-FO a maintenu ses revendications, qui sont celles de la FGF-FO :

- Augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice !
- Ratrappage du pouvoir d'achat perdu depuis 25 ans soit 31,5% !

Il a notamment opposé ces revendications à des dispositifs remettant en cause notre statut comme le « Pacte » ou PPCR (protocole à propos duquel le syndicat national publie chaque année un 4 pages) qui s'en prennent à notre statut et dont le syndicat national revendique l'abandon.

Par ailleurs, et notamment face aux annonces du budget 2025, le SNUDI-FO a réaffirmé son opposition aux jours de carence dans la Fonction publique (ni un, ni trois comme l'avait annoncé l'ex-premier ministre Barnier) et le retrait de la mesure conduisant à indemniser les jours d'arrêt maladie à 90% et non plus à 100%, ce qui est une atteinte inacceptable au statut de la Fonction publique et une mesure visant à sanctionner financièrement et à stigmatiser les personnels malades.

#### **Retrait des mesures du « choc des savoirs » !**

La volonté des ministres successifs Attal et Belloubet de mettre en place le « choc des savoirs », à savoir des groupes de niveau au collège a suscité en 2024 une forte mobilisation chez les personnels du 2<sup>nd</sup> degré et les parents d'élèves qui s'est caractérisée par des grèves, des rassemblements et des opérations « collège mort »...

Le SNUDI-FO, qui, à l'instar de sa fédération, exige l'abandon des mesures du « choc des savoirs » a expliqué les conséquences de ce dispositif pour les personnels du 1<sup>er</sup> degré notamment en publiant un 4 pages et plusieurs communiqués : tri des élèves de CM2, labellisation des manuels, menaces contre le statut des PE...

Il a informé les syndicats départementaux de toutes les initiatives de résistance qui avaient lieu dans les départements, dans l'objectif d'une jonction entre les personnels du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré dans cette mobilisation, et a appelé les personnels à la grève le 2 avril et le 14 mai 2024 sur le mot d'ordre « *Non au choc des savoirs oui au choc des moyens* » afin d'exiger le retrait de ce dispositif et les créations de postes nécessaires.



Saint-Denis (La Réunion)

## Abandon des évaluations d'école et des évaluations nationales !

Depuis le dernier Congrès, les évaluations nationales et les évaluations d'école – qui ne figurent pas dans nos obligations de service – apparaissent plus que jamais pour ce qu'elles sont : des dispositifs pour faire peser une pression permanente sur les personnels en déclenchant des procédures « d'accompagnement » issues de PPCR.

Concernant les évaluations nationales, le SNUDI-FO s'est attaché à mettre en œuvre le mandat du dernier Congrès : « *Le Congrès, qui rappelle qu'aucun texte réglementaire ne préside à la mise en œuvre de ces dispositifs revendique l'abandon de toutes les évaluations nationales. En tout état de cause il exige qu'aucune pression ne soit effectuée sur les personnels qui ne les mettraient pas en place, et qu'aucune sanction ne soit prononcée envers les personnels qui refuseraient de les faire passer, dans leur intégralité ou en partie, ou qui ne feraient pas remonter les résultats.*

 »

Il a rappelé ses positions à travers plusieurs communiqués et a été signataire en septembre 2024 d'un communiqué intersyndical (SNUDI-FO, FSU-SNUipp, SE-UNSA, CGT Educ'action, SUD Education, SGEN-CFDT, SNALC) revendiquant l'abandon des évaluations nationales.

Le SNUDI-FO a relayé (dans des communiqués, dans des notes, dans la LSN, dans le journal national...) l'intense résistance des personnels contre la mise en œuvre des évaluations d'école en publiant les points d'appui obtenus dans les départements.

Il s'est adressé à deux reprises, le 15 septembre 2023 puis le 7 novembre 2023 aux autres organisations syndicales opposées aux évaluations d'école (FSU-SNUipp, CGT Educ'action, SUD Education, SNALC) obtenant finalement :

- un communiqué commun indiquant : « *Les organisations syndicales FSU-SNUipp, SNUDI-FO, CGT Educ'action, SUD éducation et SNALC continuent à exiger l'abandon des évaluations d'école, la fin des pressions hiérarchiques et des menaces de sanctions visant les équipes et les personnels s'y opposant ou refusant d'entrer dans*

*un tel dispositif. Elles invitent les collègues à continuer de résister aux pressions visant à tenter d'imposer ces évaluations d'école et à organiser collectivement la résistance, dans un cadre intersyndical. Elles continuent également de soutenir et d'accompagner les équipes qui subissent des pressions.* »

- Une demande d'audience au ministère. Lors de cette audience, qui a eu lieu le 13 décembre 2023, le ministère n'a pu répondre à la question : « En quoi des enseignants dans une école qui refuseraient de mettre en place une évaluation d'école mais qui effectueraient les 108 annualisées prévues par le décret régissant leurs obligations de service seraient-ils en faute ? », confirmant ainsi l'analyse du SNUDI-FO.

## Stop au détournement de nos obligations de service ! Halte au travail gratuit !

Année après année, les IA-DASEN et les IEN essaient de remettre en cause le cadre réglementaire relatif à nos obligations de service, notamment en tentant de nous imposer des réunions ou dispositifs divers et variés.

A travers plusieurs notes, le SNUDI-FO a rappelé que nos obligations réglementaires de services sont précisément définies par le décret 2008-775 modifié : 24 heures de classe par semaine, 108 heures annualisées dont chaque obligation est liée spécifiquement à de la formation ou à de la concertation.

Le SNUDI-FO a notamment mis l'accent sur la 2<sup>ème</sup> journée de rentrée que les IA-DASEN et IEN essaient de faire faire en plus des 108h ou des 18h de formation.

Ainsi, le SNUDI-FO a soutenu en les relayant toutes les initiatives départementales demandant aux DASEN de ne pas imposer des formations relatives aux nouveaux programmes, ou encore le plan « filles et maths » sur la base du respect du décret 2008-775 du 29 mars 2017.

Concernant la « journée de solidarité », le SNUDI-FO continue de s'opposer et d'exiger le retrait de la loi imposant cette journée de travail supplémentaire ; il rappelle que l'organisation de cette journée est encadrée par la note de service du 7 novembre 2005.

Les personnels en début de chaque année scolaire découvrent qu'ils sont ciblés sur telle ou telle formation (laïcité, Phare...) ou constellés. Le SNUDI-FO s'oppose à cette remise en cause statutaire et continue de s'appuyer sur le rejet massif de ces dispositifs par les collègues et le communiqué commun SNUipp-FSU, SE-UNSA, SNUDI-FO, SGEN-CFDT, SUD et CGT d'octobre 2020 qui précise que « *la formation « en constellations » ne doit pas déroger aux ORS des PE, ni donner lieu à des visites de classes non souhaitées » et demande « le maintien du libre choix de la formation pour les enseignants.* » En cette rentrée 2025, dans le cadre de la généralisation des évaluations nationales, le SNUDI-FO a informé et relayé les initiatives des départements dans lesquels les IA-DASEN et IEN mettent en œuvre « les résidences pédagogiques ».

Cet accompagnement intensif par les IEN, les CPC, les RASED des collègues ne s'appuie sur aucun cadre réglementaire et on ne peut donc pas demander aux personnels un investissement personnel au-delà des 108h d'obligations de service voire des 48h de travaux en équipes pédagogiques/relations avec les parents/élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation pour les élèves handicapés.

C'est dans ce cadre que le SNUDI-FO a édité en septembre 2025 un 4 pages « *Faisons respecter notre statut et nos obligations réglementaires de service !* » pour redonner aux syndicats départementaux et aux personnels tous les arguments pour résister.

### Abrogation de la loi Rilhac et de ses textes d'application !

Le 14 août 2023, le ministre de l'Education Attal a fait paraître, à quelques jours de la rentrée scolaire, le décret n° 2023-777 relatif aux directeurs d'école en application de la loi Rilhac, mettant en place pour les directeurs « une délégation de compétences de l'autorité académique » et une « autorité fonctionnelle ». Pourtant, au comité social d'administration ministériel du 16 mai 2023, la FNEC FP-FO, la FSU, la CGT, SUD et le SNALC avaient voté contre ce projet de décret tandis que le SE-UNSA et le SGEN-CFDT votaient pour.

Le SNUDI-FO a dénoncé ce décret qui est un pas supplémentaire franchi dans la remise en cause du fonctionnement de l'Ecole de la République.

Lors d'un groupe de travail le 31 janvier 2024, le ministère a présenté un projet d'arrêté sur la formation initiale et continue des directeurs, ainsi qu'un projet de circulaire sur l'évaluation de ces personnels dans le cadre de la loi Rilhac. Le SNUDI-FO est intervenu pour exiger l'abandon de cette « formation » qui démontre clairement que dans le cadre de la loi Rilhac, les directeurs devront assumer des responsabilités qui incombait jusqu'alors aux IEN !

En février 2024, le SNUDI-FO a demandé l'abandon immédiat de la proposition de loi « créant le statut d'établissement public local d'enseignement primaire » de la députée macroniste Cécile Rilhac qui voulait mettre en place une expérimentation de 5 ans, avec généralisation après une évaluation menée par le conseil d'évaluation de l'école, visant à « donner un statut juridique aux écoles maternelles, élémentaires et primaires pour en faire des établissements publics locaux d'enseignement primaire. » Le SNUDI-FO a rappelé que les personnels refusaient la territorialisation de l'Ecole de la République et de devenir les employés des conseils d'école.

Le SNUDI-FO a demandé le retrait de la circulaire du 20 mars 2024 mettant en œuvre l'évaluation des directeurs et de l'arrêté du 21 mars 2024 sur la formation des directeurs. Ces textes réglementaires traduisent la volonté du ministère d'avancer pas à pas vers un statut de directeur, de transformer ceux-ci en contremaîtres dociles chargés de mettre en œuvre les contre-réformes et de les accabler de toujours plus de tâches.

Le 2 mai 2024, lors d'un groupe de travail sur la « *simplification des tâches des directeurs d'école* », le SNUDI-FO a exigé l'allègement des tâches pour les directrices et directeurs d'école au lieu de la simplification, qui est un moyen pour l'administration de rajouter des tâches supplémentaires.

En février 2025, le SNUDI-FO a publié un journal 4 pages spécial direction « *Le SNUDI-FO défend les revendications sur la direction d'école !* » afin d'informer les personnels sur les différentes attaques statutaires contre la direction d'école.

Le 7 mai 2025, le ministère a présenté lors d'un groupe de travail, un projet de circulaire instituant un nouveau « référentiel métier des directeurs d'école » qui permettait de transférer des

compétences des IEN en direction des directeurs.

C'est en ce sens que le SNUDI-FO a proposé aux organisations syndicales de s'exprimer collectivement contre le projet de circulaire « *référentiel métier des directeurs d'école* » aboutissant à l'envoi d'un courrier intersyndical à la Ministre Borne en juin 2025 avec la FSU-SNUipp, le SE-UNSA, la CFDT, la CGT Educ'Action, le SNALC et SUD Education.

Le SNUDI-FO a constamment opposé aux ministres la satisfaction immédiate des revendications des directeurs d'école, et en particulier :

- L'abrogation de la loi Rilhac et de ses textes d'application !
- Le maintien du décret de 1989 sur la direction d'école !
- L'abandon de toutes les mesures visant à détruire l'Ecole publique : « pacte », expérimentation marseillaise, « Notre école faisons-la ensemble », évaluations d'école...
- La satisfaction des revendications concernant la direction d'école : augmentation des décharges, aide administrative statutaire dans chaque école, 100 points d'indice pour tous les directeurs...
- Une augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice et le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis des années !



### Rythmes scolaires : plus que jamais retour à la semaine de 4 jours sur 36 semaines dans toutes les communes !

96% des communes ont retrouvé la semaine de 4 jours, ce qui est à mettre au crédit de la mobilisation des personnels avec le SNUDI-FO.

Notre syndicat continue d'exiger ce retour de la semaine de 4 jours – sur 36 semaines – dans toutes les communes. Il a ainsi relayé et soutenu toutes les initiatives, parfois victorieuses, des syndicats départementaux ou des collectifs enseignants-parents en ce sens depuis le dernier Congrès (grèves, rassemblements, pétitions...)

Avec sa fédération, il a rappelé cette revendication au ministère, notamment dans un courrier à la ministre Genetet en octobre 2024.

Toujours aussi fermement opposé à la territorialisation de l'Ecole publique, le SNUDI-FO, avec sa fédération a dénoncé les propos du président Macron qui entendait à l'été 2023 « *rouvrir un débat qui est celui du temps scolaire dans l'année* ». Il s'est félicité de la décision de la FNEC FP-FO de ne pas participer à la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant en juillet 2025.

## Mouvement intra-départemental : des droits remis en cause sous des prétextes techniques !

Le SNUDI-FO a participé chaque année aux réunions organisées par le ministère sur la question du mouvement intra, y a défendu ses revendications de Congrès et a dénoncé les effets néfastes du logiciel (mouvement à l'aveugle, installation des collègues à titre définitif sur des postes non voulu...), conséquences de la loi de transformation de la Fonction publique dont le SNUDI-FO réclame plus que jamais l'abrogation. Le SNUDI-FO n'a cessé de revendiquer le retour à un mouvement départemental au barème avec des règles départementales examinées en CAPD et le retour au contrôle de l'ensemble des opérations du mouvement par les élus CAPD.

D'année en année, les modifications du logiciel dégradent de plus en plus les droits des personnels. Afin d'aider les syndicats départementaux à intervenir sur le dossier du mouvement intra, le SNUDI-FO a édité chaque année des notes et a proposé différents outils mis à disposition (mails clé en main, fiches de suivi papier, calculateur excel, formulaires...)

Il a publié également les initiatives départementales concernant le mouvement intra.

## Le droit à mutation interdépartemental dégradé d'année en année

Chaque année, lors de la publication de la note de service, le SN a publié une LSN spéciale, une fiche de suivi et a proposé aux syndicats départementaux qui le souhaitaient d'utiliser le calculateur en ligne mis à disposition.

Le SNUDI-FO a continué à demander, conformément au mandat donné lors du précédent Congrès, à ce que des points soient accordés pour les proches aidants. Il est également intervenu lors de bureaux de la fédération générale des fonctionnaires FO pour commencer à avancer sur ce sujet.

Il a également dénoncé la nouvelle règle qui n'a pas été anticipée de devoir fournir une déclaration d'impôts commune pour les collègues pacsés. Le MEN est revenu sur sa décision pour une année scolaire. Il a également dénoncé le recours de plus en plus massif aux POP (postes à profil inter départementaux).

Chaque année, le SNUDI-FO a rédigé un communiqué lors des résultats des permutations. D'année en année, les barèmes d'entrée ou de sortie (en fonction des départements) augmentent et les taux de satisfaction diminuent. La dégradation des conditions de travail et la volonté du gouvernement d'augmenter le nombre de contractuels au détriment du recrutement de titulaires est la principale cause de la baisse des mutations. Le ministère lui-même le reconnaît.

Le SNUDI-FO n'a pas manqué de réaffirmer chaque année son exigence de créations massives de postes pour, notamment, permettre aux personnels de pouvoir muter.

Le SNUDI-FO a également envoyé chaque année au ministère une demande de rattrapage pour que tous les collègues ayant obtenu les 800 points mais n'ayant pas muté puissent être mutés. Il a également demandé que les collègues en séparation de conjoints depuis plusieurs années puissent également bénéficier de cette mesure.

Il a défendu lors d'audiences et par les échanges de tableaux avec le MEN les situations de recours des collègues envoyées par les syndicats départementaux via le formulaire. 180 en 2023, 170 dossiers en 2024, 140 dossiers en 2025.

Il a également proposé un suivi des adhérents mutés afin qu'ils puissent être suivis dans leur nouveau département et continuer à adhérer.

## Formation initiale et stagiaires : le SNUDI-FO intervient !

Le SNUDI-FO continue d'exiger l'abandon du décret modifiant les conditions de recrutement des PE et revendique :

- le recrutement par concours dès la Licence avec une véritable formation professionnelle après le concours sous statut de fonctionnaire à plein temps ;
- l'abrogation de la masterisation : suppression du barrage prévu entre M1 et M2 et suppression de la condition de l'obtention d'un master pour être titularisé ;
- le retour à des concours avec des épreuves exclusivement disciplinaires ;
- l'égalité devant le concours : la préparation du diplôme national de licence doit donner à tous accès aux mêmes épreuves de concours, quelle que soit la licence suivie ;
- la prise en compte de l'année d'élève-fonctionnaire dans les droits à pension, mais aussi dans la carrière ;
- la suppression de l'engagement de quatre ans post titularisation.

Le SNUDI-FO, suite aux interventions des syndicats départementaux dans leur académie est intervenu à plusieurs reprises auprès du ministère pour faire respecter les droits des PE stagiaires : respect de leurs obligations réglementaires de service, de leurs droits à formation sur le temps scolaire et non sur les congés scolaires...

Concernant les droits des PE stagiaires, le SNUDI-FO a régulièrement envoyé des notes et LSN spécifiques aux syndicats départementaux quant au reclassement, à la prime T1 ou encore l'indemnité forfaitaire de formation.

Le SNUDI-FO a fourni aux syndicats départementaux des outils tels qu'un calculateur Excel ou encore un formulaire de calcul qui informe de l'échelon du reclassement et de l'ancienneté dans l'échelon. Cet outil est un point d'appui pour proposer l'adhésion aux stagiaires.

Le SNUDI-FO a invité les syndicats départementaux à multiplier les permanences dans les INSPE, à réunir les PE stagiaires tout au long de l'année à travers des stages syndicaux ou des réunions d'information syndicale afin de faire valoir leurs droits et leurs revendications.

Pour le SNUDI-FO, l'adhésion des PE stagiaires est un enjeu important dans le développement du syndicat.

## Le SNUDI-FO défend les revendications des PsyEN EDA

Fort de ses résolutions adoptées au dernier Congrès de 2023, le SNUDI-FO a réuni une commission nationale des PsyEN EDA (Education développement et apprentissage) le 13 décembre 2023 afin de défendre les revendications de ces personnels.

Suite à cette commission, une réunion d'information syndicale nationale s'est réunie en visio le 2 avril 2024 au cours de laquelle

# Rapport d'activité

FO  
la force syndicale

une motion a été adoptée, reprenant l'ensemble des revendications des PsyEN EDA en termes de postes, de salaires, de conditions de travail... Cette motion a été relayée auprès des syndicats départementaux afin de leur permettre de réunir les PsyEN EDA dans leurs départements.

Le SNUDI-FO et sa fédération, la FNEC FP-FO, ont porté ces revendications lors de la multilatérale organisée par le ministère le 30 mai 2024. Il a rappelé notamment le maintien des PsyEN comme fonctionnaires d'Etat du ministère de l'Education nationale, le recrutement immédiat de personnels pour occuper les postes manquants de PsyEN EDA, l'augmentation indemnitaire pour tous les PsyEN (EDA et EDO), la mise en place de moyens pour le bon fonctionnement des PsyEN (locaux, budget de fonctionnement, outils informatiques...)

Le SNUDI-FO et sa fédération, la FNEC FP-FO, ont apporté un soutien total à la mobilisation engagée par les psychologues de l'Education nationale devant le ministère de la Santé le 23 mai 2024. Ils s'opposaient au projet de proposition de résolution Mournet visant à ériger la santé mentale en grande cause nationale pour 2025 ainsi qu'à la proposition de loi Pouillat voulant créer un ordre des psychologues.

De plus, ces personnels dénonçaient le manque cruel de personnels partout, l'Acte 2 de l'Ecole inclusive, la volonté d'externalisation des missions des PsyEN, le rapport de l'IGESR de mars 2024. En contrepartie, ils exigeaient des moyens pour exercer leurs missions.

Le SNUDI-FO a alerté, chaque année, sur les résultats catastrophiques du concours pour les PsyEN EDA, en mai 2024 et en juin 2025, arrivant au point où, en 2025, le nombre de postes non pourvus s'élevait à 166 dans tout le pays, soit l'équivalent d'une année en moins de recrutement de PsyEN EDA sur 4 ans !

Le SNUDI-FO et sa fédération, la FNEC FP-FO, ont pris position contre les Assises de la Santé Scolaire et notamment contre la création d'un poste de PsyEN conseiller technique en santé mentale auprès des IA-DASEN, mettant au pas les PsyEN en revoyant leurs missions. Le SNUDI-FO et la FNEC FP-FO ont rappelé le 21 mai 2025 les revendications légitimes des PsyEN dans le cadre de la table ronde du CESE « Santé mentale des jeunes ».

## Pour le réemploi et la titularisation dans la Fonction publique de tous les contractuels qui le souhaitent

Le SNUDI-FO a publié plusieurs journaux « 4 pages spécial contractuels » afin d'aider les syndicats départementaux à réunir ces collègues et à répondre à leurs revendications. Un courrier a été envoyé à la ministre pour dénoncer les non renouvellements des contrats des contractuels.

Les mobilisations des syndicats départementaux ont été relayés régulièrement comme par exemple les rassemblements devant le rectorat de Toulouse en septembre et octobre 2025.

## Soutien à nos camarades des départements ultra-marins !

Le SNUDI-FO s'est pleinement associé à toutes les initiatives de la FNEC FP-FO en défense des personnels de Mayotte, suite au passage du cyclone Chido, d'une violence extrême, qui a dévasté l'archipel le 14 décembre 2024 dans une situation où Mayotte est abandonnée depuis des années par les gouvernements successifs.

## Notre fédération :

- a immédiatement exprimé immédiatement son soutien à la population et aux personnels de l'Education nationale ;
- s'est adressée au ministère dès le 20 décembre ;
- a relayé la lettre ouverte de la FNEC FP-FO Mayotte en direction de la ministre ;
- a participé aux différents groupes de travail au ministère en défense des revendications des personnels ;
- a soutenu la grève déclenchée dès le 20 janvier 2025, notamment pour l'attribution de l'aide exceptionnelle de 2 000 € à tous les personnels et la sécurisation des écoles et établissements.

Le SNUDI-FO a soutenu les revendications propres aux personnels des départements d'outre-mer en publiant des articles dans la LSN ou dans le journal national et par une motion du bureau national du 26 septembre 2024 en soutien à la grève contre la vie chère en Martinique et contre la répression d'Etat.

## Fonds publics à l'Ecole publique ! Fonds privés à l'école privée !

Le SNUDI-FO a rappelé avec constance dans ses publications la position traditionnelle de notre confédération et de notre fédération en défense de l'Ecole publique : l'abrogation de la loi Debré qui permet de détourner de 12 à 15 milliards d'€ chaque année au profit des écoles privées, qui sont quasiment toutes sous la coupe de l'église catholique.

La laïcité, ce n'est pas stigmatiser tels ou tels élèves pour leur tenue à l'école, comme l'ex-ministre Attal l'a fait avec les abayas, c'est arrêter le détournement massif de fonds public à destination des écoles privées catholiques alors que l'Ecole publique manque de tout.

D'autant plus que dans certains de ces établissements, des sévices physiques violents et sexuels envers les élèves ont lieu, couverts par les plus hautes autorités de l'Etat, comme nous l'avons constaté avec les mensonges de l'ex-premier ministre Bayrou pour protéger les agresseurs d'enfants à Betharram ! Honteux et inacceptable pour le SNUDI-FO !

## Le SNUDI-FO, un syndicat en progression !

Depuis le dernier Congrès, les instances du syndicat national (Conseil national en 2024, bureau national et secrétariat national) se sont tenues de la manière prévue par nos statuts pour définir l'orientation du syndicat et la mettre en œuvre.

Elles ont permis que le syndicat national s'exprime régulièrement par des communiqués, des journaux spéciaux, des notes aux instances, relaie les initiatives départementales à travers la LSN et publie le journal national à destination de chaque syndiqué.

Enfin, depuis le Congrès d'Angers de juin 2023, le SNUDI-FO a progressé de manière significative en nombre d'adhérents, syndiquant toujours plus d'enseignants, d'AESH et de PsyEN EDA.

Le taux de progression entre 2022 et 2024 est de 113,18 %.

Nul doute que les positions claires du SNUDI-FO et de la FNEC FP-FO pour l'arrêt des contre-réformes et le refus de la marche à la guerre ont permis ce résultat, très encourageant pour faire valoir nos revendications, préparer les futures mobilisations ainsi que les élections professionnelles de 2026 ! ■